

# PROPRIETE DU GF DE LA BEVIERE

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

## Article 22-221 / COMMUNE DE LA GRANDE VERRIERE (71)

Vente d'une quatrième éclaircie de douglas  
 Les arbres inventoriés sont marqués de traits rouges et d'un flachis  
 « VA » au pied

Superficie de la coupe : 4,25 ha  
 Parcelles : AE 119, AD 15, 16 17, 18, 19, 27  
 Certification PEFC N° : 10-21-1/2287



### DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	55	60	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas			2	12	47	56	30	5	1	153	258,60 m <sup>3</sup>	1,69 m <sup>3</sup>
Douglas sec			4	2		1				7	6,30 m <sup>3</sup>	0,90 m <sup>3</sup>
Douglas chablis	3	2	3	2		1				11	7,00 m <sup>3</sup>	0,64 m <sup>3</sup>
										<b>171</b>	<b>271,90 m<sup>3</sup></b>	<b>1,59 m<sup>3</sup></b>

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Expert forestier : Olivier PAIN

### CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 décembre 2023  
 Distance moyenne de débardage : 700 mètres  
 Place de dépôt : parcelle AC 84 - sous réserve d'autorisation

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

Contact : Côme LEMAIRE au 06.40.58.84.43

Régime de T.V.A : assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2.

